



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Arrivée : 05/04/2019
Registre : 2019-04-3967
Ghalaye Delphine
Accueil



Le Délégué Territorial

Dossier suivi par Marie-Armelle Fouéré

Tél : 05.56.01.73.44

Courriel : ma.fouere@inao.gouv.fr

Objet : Modification N°1 du PLU
Commune de Portets

La Directrice de l'INAO
à

M. le Président
Communauté de Communes Convergence
Garonne
12, rue du Maréchal Leclerc de Hauteclocque
33 720 PODENSAC

Bègles, le 1^{er} avril 2019

Monsieur le Président,

Par courrier reçu le 1^{er} mars 2019, vous avez bien voulu me faire parvenir pour examen et avis le projet de modification N°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Portets.

La commune de Portets se situe dans l'aire de production des Appellations d'Origine Contrôlées « Graves », « Graves supérieures », « Bordeaux », « Bordeaux supérieur » et « Crémant de Bordeaux ».¹

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent :

Les modifications proposées consistent à :

- autoriser des extensions et annexes aux constructions à usage d'habitation existantes en zone agricole et naturelle dans les limites fixées au règlement écrit,
- permettre les changements de destination de sept bâtiments désignés au document graphique en zone A ou N .

Les services de l'INAO resteront attentifs, lors de l'examen éventuel du changement de destination de ces bâtiments nécessitant un avis conforme de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), à l'absence d'impact de ces projets sur l'exploitation agricole ou la qualité paysagère du site.

Après étude du dossier, l'INAO vous informe qu'il n'a pas de remarque à formuler sur ce projet dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les territoires susceptibles de produire sous signes d'identification de la qualité ou de l'origine.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma haute considération.

Pour la Directrice et par délégation,
Le Délégué Territorial,
Laurent FIDELE

¹ Pour information, la commune de Portets appartient aux Indications Géographiques Protégées « Agneau de Pauillac », « Asperge des Sables des Landes », « Atlantique », « Bœuf de Bazas », « Canard à foie gras du Sud-Ouest », « Jambon de Bayonne », « Porc du Sud-Ouest » et « Volailles des Landes ».

INAO – Délégation Territoriale Aquitaine Poitou-Charentes

Site de Bordeaux

1 quai Wilson

33130 BEGLES

Tél : 05.56.01.73.44

INAO-BORDEAUX@inao.gouv.fr – www.inao.gouv.fr